

La lettre du SNUipp Isère

Vendredi 19 décembre 2008

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

- **Mouvement 2009 : des propositions de l'IA inacceptables**
- **Le chiffon rouge du devoir de réserve**
- **Formation Base élèves : non aux retraits de salaire**
- **« Une blague cette histoire de RASED » !**
- **Grève interprofessionnelle le 29 janvier**
- **Formation de psychologue scolaire : urgence !**
- **Jardin de ville : lettre de Gérard Aschieri**

■ **Mouvement 2009 : des propositions de l'IA inacceptables**

Nous vous avons informé dans l'Écho des Cours 92 sup2 <http://38.snuipp.fr/spip.php?article584> du texte paru au BO concernant la mobilité des personnels. L'IA a reçu les organisations syndicales la semaine dernière pour les informer de ses propositions faire part de ses propositions.

Trois points particuliers dans ces propositions nous semblent inconcevables, ils occultent l'équité et la transparence qui doivent être et demeurer à la base des opérations d'affectation : le mode de « sédentarisation » des maîtres de RASED, la généralisation des vœux globaux sur circonscription et le projet de barème.

- **Pour les RASED**, l'IA veut recevoir individuellement les collègues concernés et adapter ce que l'administration appelle en terme convenu la « stabilisation » de leur poste, dans leur circonscription. Nous avons demandé, mais pas encore obtenu, que ces collègues soient reçus de manière collective pour que leur soit expliqué la façon dont ils seront traités et qu'ensuite ils participent au mouvement, avec une priorité à déterminer, éventuellement sur les postes que l'IA a l'intention de cibler. Nous demandons qu'ils puissent élargir leurs vœux à l'ensemble du département et pas uniquement sur leur circonscription actuelle ou sur les postes ciblés. Le traitement au cas par cas qui est proposé nous semble être la porte ouverte à toutes les dérives possibles et ne permettra aucunement la transparence et l'égalité de traitement entre tous.
- **La généralisation des vœux globaux** : l'IA propose de généraliser de façon très importante les vœux globaux sur une circonscription. Nous avons les plus fortes inquiétudes sur ce type de formulation : quelle transparence dans les affectations effectuées sur la base de ces vœux ?
- **Un nouveau calcul pour le barème**. L'IA rappelle que le barème a toujours été indicatif. Il semble qu'elle entende toutefois continuer à en faire la règle générale pour l'attribution des postes. Nous espérons que ce sera bien le cas et nous serons extrêmement vigilent sur ce point-là.

Pour le calcul du barème les propositions de l'IA visent à couper la profession en deux. Elle propose d'accorder 100 points de bonification de barème pour le rapprochement de conjoints (uniquement lieux de travail ou d'inscription à l'ANPE). Nous ne comprenons pas cette intention et nous y sommes totalement opposé.

Sur le principe du rapprochement de conjoint, alors qu'il ne figure pas dans le texte paru au BO pour le mouvement départemental, le recteur de l'académie de Grenoble semble en avoir fait une question de principe, nous ne savons pas pour quelle raison.

La prise en compte de la situation familiale proposée par l'IA montre une vision très restrictive de nos réalités familiales. Rien pour le rapprochement du domicile, rien pour la prise en compte des parents isolés, rien pour les couples divorcés et bien évidemment, rien pour les célibataires.

Ce projet d'attribuer 100 points est complètement disproportionné au regard des autres éléments du barème : 2 points par enfants, 1 point par ancienneté de service, 5 ou 10 points pour stabilité dans le poste. Cela créerait une inégalité criante entre ceux qui pourraient en bénéficier et les autres. Impossible de compenser ces 100 points par aucun autre élément du barème : elle revient à donner une priorité absolue à ceux qui en bénéficieront et aucune possibilité aux autres de « s'aligner » sur le même poste. De plus, cela bloquerait l'ensemble du mouvement en empêchant très rapidement toute possibilité de mobilité pour les « autres ».

À l'issu de ce groupe de travail, nous avons réuni une intersyndicale. Nous sommes tous d'accord pour dire que ces dispositions sont inacceptables : inacceptable la conception de la vie familiale, inacceptable la disproportion entre les éléments du barème. Si la situation familiale doit être prise en compte, il faut que tous les modes de vie soient pris en compte. Si elle doit rentrer en compte dans le calcul du barème, cela ne peut être plus important que le fait d'avoir des enfants.

Nous demandons un nouveau groupe de travail et une CAPD. Si nous ne parvenons pas à faire évoluer la situation, nous vous appellerons à l'action.

Dans notre journal de janvier nous approfondirons l'analyse des propositions de l'IA.

Si vous voulez nous donner votre avis ne le faites pas en répondant à ce mail mais à snu38@snuipp.fr

■ Le chiffon rouge du devoir de réserve

Certains collègues voulant organiser des réunions d'information en direction des parents ont reçu de curieux coups de fils de leur IEN les enjoignant de ne pas le faire pour cause de « devoir de réserve » ou de mauvaise utilisation des locaux.

L'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire ne relève ni de l'IEN ni de l'IA mais uniquement du maire et aucune intervention hiérarchique n'a lieu d'être.

Quant au fameux devoir de réserve agité régulièrement par notre hiérarchie tel un chiffon rouge, nous écrirons plus longuement sur ce sujet dans le journal de janvier. Sachez toutefois, qu'aucun texte légal ou réglementaire n'impose aux fonctionnaires de respecter un quelconque « devoir de réserve ».

Si vous vous exprimez en votre nom propre et en dehors du temps de travail, vous n'êtes soumis à aucun devoir de réserve.

■ Formation Base élèves : non aux retraits de salaire

Le SNUipp Isère écrit à l'Inspectrice d'académie

Madame l'Inspectrice d'académie,

Certains de nos collègues ont reçu un courrier recommandé de votre part leur signifiant une retenue de 1/30^{ème} sur leur salaire pour « absence injustifiée » le 9 décembre 2008, jour de formation Base élèves.

Le SNUipp proteste vigoureusement contre cette mesure et vous demande de revenir sur votre décision. En effet, vous entendez retirer une journée de salaire à ces collègues pour « absence injustifiée » alors que vous connaissez parfaitement la raison de leur absence à la formation.

Celle-ci, organisée à l'Inspection Académique, n'a pu se tenir dans des conditions normales : de nombreux citoyens – dont les parents d'élèves des écoles des collègues convoqués - protestant contre sa tenue en bloquant l'accès aux locaux.

Vous avez demandé l'intervention de la police pour faire dégager l'entrée des bâtiments de l'IA.

Celle-ci est intervenue de manière violente contre les manifestants.

Les collègues présents nous ont fait part du climat de violence insupportable qui régnait.

Il n'était pas possible pour nos collègues, tant physiquement que sur un plan psychologique, d'entrer dans cette formation dans de telles conditions.

Ayant fait ce constat, les collègues sont retournés dans leurs écoles où ils ont effectué leur service. Ils n'étaient donc pas absents ce jour-là.

La décision de leur retirer une journée de salaire pour « absence injustifiée » n'est pas acceptable.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas appliquer cette sanction injustifiable.

Soyez assurée, madame l'Inspectrice d'académie, de notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp Isère, Gabrielle Beyler

■ Une blague cette histoire de RASED »

Communiqué de presse du SNUipp :

Lors d'une émission télévisée sur la question de la suppression de 3 000 postes de RASED, le ministre de l'Éducation Nationale a une nouvelle fois affiché son mépris en déclarant que « c'est une blague, (...) une opération idéologique qui empêche de dire la vérité. »

La vérité, c'est que 3 000 postes de RASED sont bien supprimés, à l'heure actuelle, au programme « enseignement scolaire » du budget 2009 adopté par les députés et les sénateurs.

La vérité, c'est que si les personnels concernés étaient affectés à temps plein dans une classe, ils ne pourraient plus se consacrer aux élèves en difficulté du secteur d'intervention du RASED (un RASED intervient, en moyenne, sur un secteur comprenant environ 2000 élèves).

Il est particulièrement choquant que le ministre de l'Éducation Nationale utilise la dérision vis-à-vis du travail des RASED auprès des 170 000 élèves qui rencontrent des difficultés. La raillerie et la désinvolture à l'égard de l'expérience professionnelle ne peuvent constituer une politique.

Le SNUipp réitère ses demandes de levée de la mesure de suppression des postes de RASED et d'ouverture de discussions sérieuses sur l'ensemble des dossiers concernant l'école : programmes, école maternelle, nouvelle organisation de la semaine et de la journée, mise en place des dispositifs d'aides aux élèves en difficulté...

Paris, le 17 décembre 2008

■ Grève interprofessionnelle le 29 janvier

APPEL DES ORGANISATIONS SYNDICALES CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement une grande partie des salariés dans leurs emplois et leurs revenus. Alors qu'ils n'en sont en rien responsables les salariés, demandeurs d'emploi et retraités, en sont les premières victimes. Elle menace l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités ; elle accroît les inégalités et les risques de précarité.

Surmonter cette crise implique des mesures urgentes d'une autre nature que celles prises par l'Etat et les entreprises, pour être au service de l'emploi et des rémunérations.

C'est pourquoi, les organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNSA) appellent les salariés du privé et du public, les chômeurs et les retraités, à une journée nationale de mobilisation interprofessionnelle le 29 janvier 2009 : elle donnera lieu dans tout le pays à des grèves et des manifestations.

Elles appellent à agir massivement et interpeller les responsables gouvernementaux, les responsables patronaux et les employeurs pour :

- défendre l'emploi privé et public ;
- lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- exiger des politiques de rémunérations qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale ;

- des services publics de qualité qui assurent en particulier tout leur rôle de réponse aux besoins sociaux et de solidarité.

Les organisations syndicales rendront publique le 5 janvier 2009, une déclaration commune développant leurs propositions et revendications.

■ Formation des psychologues, urgence

Attention la circulaire n°2008-160 relative à la formation de la préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire qui vient de paraître au bulletin officiel du B.O. n°48 de ce 18 décembre 2008. Elle précise que les candidats à la formation déposeront leur dossier de candidature auprès des services de l'inspection académique dont ils dépendent **avant le 31 décembre 2008**. Le délai est très court, Gilles Moindrot, secrétaire Général du SNUipp vient d'envoyer un courrier au ministère pour demander un délai supplémentaire.

■ Arrestation d'enfants dans une école

Vous trouverez sur ce lien le courrier de Gérard Aschieri, secrétaire national de la FSU à Xavier Darcos :

<http://38.snuipp.fr/spip.php?article592>

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr